

# Le PNR des sources et gorges du Haut-Allier

**"Un parc régional n'est pas un sanctuaire, mais un espace rural habité, dynamique et remarquable par ses patrimoines naturels, culturels et paysagers."**



**L**e projet de Parc Naturel des Sources et Gorges du Haut-Allier est né de la volonté des élus locaux de dynamiser le développement de notre territoire. Il y a 48 parcs régionaux en France, qui forment un réseau dynamique et solidaire. Notre territoire avec l'aide du Département et de la Région a aujourd'hui la possibilité de bénéficier de ce label reconnu.

Un parc régional n'est pas un sanctuaire, mais un espace rural habité, dynamique et remarquable par ses patrimoines naturels, culturels et paysagers. Le parc est régi par une charte dans laquelle les acteurs se donnent une stratégie commune et prennent des engagements librement choisis.

À la différence d'un Parc national qui est un outil de protection porté par l'état et qui reste inhabité, un PNR (parc naturel régional) est un outil de développement local issu d'une initiative locale, avec une population qui continue de vivre sur le territoire. Un PNR doit réfléchir à son développement de manière concertée en prenant en compte les enjeux du développement économique, du bien-être social, mais également des enjeux environnementaux.

Le pouvoir des maires n'est pas diminué dans la mesure où le PNR ne se substitue pas aux communes ; par contre l'équipe technique du parc peut apporter un

soutien technique au montage de dossier, à l'obtention de financements et à la labellisation des projets communaux. Le PNR n'a pas de pouvoir réglementaire, et il ne se prononcera pas sur la validité ou l'obtention des permis de construire ; cependant les communes qui s'engagent dans la charte du parc auront à cœur de pratiquer un urbanisme durable et maîtrisé, qui se traduira dans les documents d'urbanisme.

Un des objectifs du PNR est le développement économique durable dans tous les secteurs : agriculture, tourisme, artisanat, entreprises innovantes, etc. La finalité est de maintenir l'emploi existant et de développer de nouveaux emplois pour les habitants.

Un des enjeux sera de préserver et développer les activités agricoles, base de l'organisation rurale et enjeu clé du territoire. La labellisation PARC apporte une notoriété qui peut attirer de nouveaux visiteurs et faciliter les débouchés des produits de terroir. Dans cette logique, le PNR peut se fixer pour objectifs de favoriser l'installation agricole, la transmission des fermes et le soutien de filières agricoles et forestières.

À la question de savoir si le PNR va interdire la chasse ou les sports motorisés, la réponse est clairement non. Le PARC n'a aucun pouvoir réglementaire mais cet espace de vie collective peut mener des concertations entre tous les usagers et être médiateur en cas de conflits. ■



## Travaux de voirie

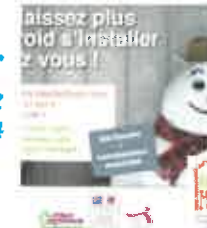
sur la commune

page 3

Le PNR des sources et gorges du Haut-Allier page 4



Habiter mieux page 4



## La place du village

**P**ar sa fonction symbolique au cœur de l'espace communal elle forge l'identité des villages et des bourgs.

Les limites au sol doivent être lisibles tout en conservant un revêtement assurant confort d'usage, accessible, le tout en harmonie avec le bâti existant.

Cet espace, jusque là investi par les voitures, méritait de retrouver un caractère ancien avec sa fontaine, sa croix et un peu plus loin son métier à ferre.

L'enrobé a été remplacé par des galets venus de l'allier, soit roulés pour les zones piétonnes, soit éclatés pour les zones de circulation automobile. Des espaces dédiés à la végétation seront aménagés aux pieds des façades.

La question de l'entretien est essentielle. Si les subventions peuvent financer une partie d'un investissement, les aménagements nécessitent un entretien qui lui sera entièrement à la charge de la collectivité, d'où le choix de végétaux peu gourmands en eau et une collaboration avec les particuliers.

# Chanteuges-Info

Bulletin communal d'information Été-automne 2012 / N°9



Réception chantier (photo La Montagne)

Rassemblement villageois sur la place pour la Fête des voisins

Travaux de mise en place des galets éclatés par l'entreprise Durand Pavage



## Aide à la mobilité, transport à la demande : un nouveau service en 2013

Lors de la démarche territoriale de développement durable conduite par la communauté de communes du Langeadois, la problématique de la mobilité est apparue comme un enjeu important.

En concertation avec d'autres communautés de communes du Pays de Lafayette, un système de transport a été élaboré, il a été baptisé « colibri ». Il est accessible à tous les habitants du territoire sans aucun critère, ni d'âge, ni de ressources, ni de motifs.

Sur le Langeadois, deux possibilités seront offertes aux usagers :

- une navette hebdomadaire régulière pour un coût de 2 € par trajet ;
- un carnet de 6 tickets taxi libres d'utilisation par foyer pour un coût de 4 € par trajet.

Le service desservira uniquement le territoire de la

communauté de communes du Langeadois avec une réservation préalable la veille avant midi. Les usagers devront payer directement auprès du transporteur la somme relative au type de transport utilisé, soit 2 € ou 4 €.

La mise en place effective du transport à la demande est prévue pour le début de l'année 2013, en plus du service actuel du jeudi matin sur la commune de Chanteuges.

Pour plus de renseignements, notamment les jours de desserte de votre commune (non connus à ce jour) par la navette hebdomadaire, vous pouvez contacter la communauté de communes au 04 71 77 26 51 ou par mail à [cc@langeadois.com](mailto:cc@langeadois.com). ■

**ÉTAT CIVIL**

**Naissances**  
Justine ROUX  
Mélicha BARASSON BARBIERI

**Décès enregistrés**  
Edgard CAPELANI  
Marie-Louise DUPIN Veuve DUTREVIS (doyenne centenaire de la commune)  
Inès PEZ  
Lucienne MERGOIL  
Guy SABATIER  
René MALLET

**Mariages**  
Raphaël VIAL / Anne-Sophie DANLOY

**Petit comparatif :**  
il y a 20 ans et il y a 120 ans  
1992 : 0 naissance  
9 décès  
4 mariages  
1892 : 23 naissances  
17 décès  
2 mariages

## Ours

ont participé à ce numéro :

**Rédacteurs :** Franck NOEL BARON, Jean Paul PASCAL, Alain CHAZAL, Colette BERAUD, Annie PAGE, Jean-Marc Goguely

**Photos :** Jean Paul PASCAL, Alain CHAZAL, Colette BERAUD, Annie PAGE, La Montagne, Véro Béné.

**Conception graphique**

Véronique Béné / vivadesign.fr

**Impression :**

Imprimerie Phil'Print

## HABITER MIEUX

**Vous occupez un logement dont vous êtes propriétaire, vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie. Découvrez le programme « HABITER MIEUX » mis en place par l'état.**

### Une aide financière nouvelle

- Le cumul d'une aide forfaitaire de 1600 € + 500 € d'aide de l'ANAH représentant 20 à 35% du montant des travaux.

- Une aide complémentaire de la COMCOM de 500 €

### Un accompagnement personnalisé

Un spécialiste se déplace chez vous pour :

- réaliser un diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- monter votre dossier de financement de A à Z,
- suivre avec vous le bon déroulement des travaux.

### Conditions d'attribution

- Des conditions de ressources, par exemple :  
- 1 personne, revenu fiscal de référence < 11 614 €  
- 2 personnes, revenu fiscal de référence < 16 985 €
- Etre propriétaire occupant de ce logement qui doit avoir plus de 15ans.
- Les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de 25% minimum, ils ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier et ils doivent être réalisés par des professionnels.

Si les travaux ne sont pas réalisables : le coût du diagnostic est pris en charge par la Communauté de Communes sinon les frais du diagnostic peuvent être subventionnés à la même hauteur que les travaux.

**Si vous voulez une info personnelle approfondie contactez : Pierre Olivier MALARTRE de la communauté de communes au 04 71 77 26 51 - [po.malartre@langeadois.com](mailto:po.malartre@langeadois.com) ■**

